

AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Laval - volet patinage synchronisé

PRÉSENTÉ PAR
Patinage Laval

DU : 2024/02/10
AU : 2024/02/11

N^o DE SANCTION : LV-S-23-112

Sanctionnée par Patinage Québec

DÉTAIL DE SANCTION —

Compétition Patinage synchronisé (S)

L'hôte , Patinage Laval annonce la tenue de la compétition : Invitation Laval - volet patinage synchronisé

Dates : 2024/02/10 au 2024/02/11

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes:

- Abitibi-Témiscamingue
- Bourassa
- Capitale Nationale – Chaudière Appalaches
- Centre du Québec
- Côte-Nord
- Est du Québec
- Estrie
- Lac St-Louis
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Mauricie
- Montréal
- Outaouais
- Richelieu Yamaska
- Rive-Sud
- Saguenay Lac-St-Jean – Chibougamau
- Sud-Ouest
- Terre-Neuve/Labrador
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta / TDNW
- Colombie-Britannique / Yukon

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme Sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du Sport-études est invitée, ils doivent inscrire leur club d'appartenance et le nom de leur Sport-études.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

Gestionnaire de compétition :	Elena Cocco
# Téléphone : 450-687-1225	Courriel : joanne@patinagelaval.com
Président(e) du comité organisateur :	Joanne Quévillon
# Téléphone : 450-687-1225	Courriel : joanne@patinagelaval.com
Représentant(e) technique :	Nancy Arial
Spécialiste de données en chef :	Dominique Petit
Spécialiste de données informatiques :	Mario Proteau

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : LV-S-23-112

NOM DE L'HÔTE :	Patinage Laval
SITE INTERNET :	www.patinagelaval.com
COURRIEL :	joanne@patinagelaval.com
TÉLÉPHONE :	450-687-1225

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Place Bell
1950, rue Claude Gangé
Laval(QC) H7N 5H9

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glacé 1 : 100 x 200 (Olympique)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Laval, Patinage Laval et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite :

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue

6. Inscription

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : www.patinagelaval.com

Date limite d'inscription : 2024/01/13 23:59

7. Mode(s) de paiement :

Virement Interact ;
Adresse courriel : info@patinagelaval.com
Question à écrire : Lieu de la compétition
Réponse : Laval

Veuillez indiquer le nom de l'équipe, catégorie et le nom du Club dans la section message.

Transfert bancaire : Pour un transfert bancaire, envoyez un courriel à info@patinagelaval.com pour connaître les modalités.

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

20% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite

d'inscription. 8. Frais d'inscription :

250\$ par équipe Juvénile à Senior et Adultes (patine 2 fois)
170\$ par équipe en norme de performance avec classement – Star 4 (patine 1 fois)
170\$ par équipe en Norme de performance – Star 3 (patine 1 fois)
25\$ par athlète

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- a) Le système de calcul de points cumulatifs « **CPC** » est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (voir les annexes)
- b) Le système de « **Norme de Performance avec classement** ». (voir les annexes)
- c) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

Si les équipes patinent 2 fois :

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
 - o Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5.
 - o Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1.0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.

- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

11. Musique

Chaque équipe devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom de l'équipe, suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

La gérante doit procéder à l'inscription de son équipe au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables à l'inscription leur deux (2) CD. La feuille de contenu de programme doit être envoyée par courriel à joanne@patinagelaval.com au plus tard le 20 janvier 2024.

Accès avec accréditation

- Les gérants d'équipe et les entraîneurs ont accès aux vestiaires et près de la bande.
- Les accompagnateurs d'équipe ont accès aux vestiaires seulement.

Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.

Seulement deux personnes seront autorisées près de la bande, soit un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour

- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnées.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

14. Frais d'admission

12 ans et plus : 15\$/jour ou 25\$/2 jours

De 6 ans à 11 ans et les 65 ans et plus : 10\$/jour ou 15\$/2 jours

5 ans et moins : gratuit

15. Chaperons

Un gérant et un chaperon, par équipe, auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation. Les chaperons sont autorisés dans la chambre seulement.

16. Prix

a) Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront une médaille. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, celle-ci recevra une médaille.

b) Volet Norme de Performance

Les équipes recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

20. Vidéo

Non disponible

21. Photos

Disponibles sur place

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#). En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs équipes de patinage synchronisé au plus tard le 1er novembre de la saison de compétition en cours.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les [exigences techniques](#) de patinage synchronisé de Patinage Canada et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court : Max. 2 min. 50 sec.
Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **OUVERTE**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)
- **JUNIOR**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Court: Max. 2 min. 50 sec.
Prog. Libre: 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)
- **OR (INTERMÉDIAIRE)**
Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Prog. Libre : 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **NOVICE**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent avoir moins de 15 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 3 min. 30 sec. (+ / – 10 sec.).

- **STAR 8 (PRÉ-NOVICE)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs ne doivent pas avoir 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **STAR 6 (JUVÉNILE)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgés de moins de 15 ans et au moins 75 % des membres de l'équipe ne doivent pas avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **STAR 4 (PATINE 1 FOIS)**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

En vigueur à compter de la saison 2023-2024 : tous les patineurs doivent avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 1.

AGE : Les patineurs ne peuvent être groupés par âge que si le nombre le justifie. Option 1 : aucune restriction d'âge. Option 2 : au moins 75 % des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 12 ans en date du 1^{er} juillet précédant la compétition (moins de 12 ans). Option 3 : au moins 75 % des patineurs doivent avoir atteint l'âge de 12 ans en date du 1^{er} juillet précédant la compétition (plus de 12 ans).

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **STAR 3 (PATINE 1 FOIS)**

Une équipe composée de 6 à 12 patineurs.

Condition préalable : tous les patineurs doivent avoir réussi l'évaluation des habiletés de STAR 1.

AGE : Aucune restrictions en matière d'âge

L'équipe exécute les cinq(5) éléments suivants :

- élément pivotant (bloc)
- élément linéaire (ligne)
- élément d'entrecroisement
- élément rotatif (roue)
- élément rotatif (cercle)

- **ADULTE PSY I**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

ANNEXE – PATINAGE SYNCHRONISÉ

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.